

SOMMAIRE

- **Vie associative : Site internet, rencontre à St Brieuc, campagne d'adhésion**
- **Vie pratique : la prime d'activité, le service national universel**
- **De Vous à Nous : Commémoration à Moisdon-la-Rivière; enquête de l'ANGVC sur les « diags à 360° »**



© M. Béziat

Édito / Marc BEZIAT, le Délégué Général

*Etre ou ne pas être...

Un immense **sentiment de colère et d'humiliation** nous a saisis lorsque nous avons appris qu'après deux ans d'attente - pendant lesquels plusieurs réunions d'un groupe de travail et la publication d'un avis de la Commission Nationale Consultative des Gens du Voyage (CNCGDV) - que la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Patrimoine (DHUP), chargée de la préparation et de la rédaction du **projet de décret** sur la réglementation sur les aires d'accueil et les terrains familiaux, ne procéderait à **aucune concertation préalable* avec les associations** de Voyageurs !

Un **déni** inexcusable, voire impardonnable, de tout ce à quoi toutes les associations croient en participant activement à la CNCGDV, notamment les vertus **du dialogue et de l'écoute** ou celles prônées par les administrations elles-mêmes d'impliquer les publics dans les affaires qui les concernent. Deux ans d'attente pour revenir à ces pratiques d'un autre âge, tant de fois dénoncées, au nom d'obscures raisons de dysfonctionnement des services de l'administration... Scandale, scandale encore !

Une autre irrationalité, frisant une **cacophonie incompréhensible**, conduit cette même DHUP à engager une étude au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) afin de réaliser un guide à l'élaboration des schémas départementaux d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage... alors que, dans le même calendrier, la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement

(DIHAL) organise une journée intitulée « *La révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage : méthode et enjeux* ». Sans réelle synergie, c'est certain...

Assiste-t-on à une tentative de retour d'une mainmise ministérielle sur la « question des Gens du Voyage » alors que la présente CNCGDV entame la dernière année de son mandat ? Quoi qu'on puisse penser des faiblesses de ladite commission, il faut lui reconnaître de s'être mieux mobilisée que la précédente et d'avoir piloté ses travaux en tenant à une distance « raisonnable » les anciennes administrations centrales de tutelle. Certains pourraient y voir un lien de cause à effet...

Parlons de cette dernière année de mandat ! Alors que l'ANGVC a appuyé la création d'un groupe de travail sur la réglementation relative aux marchés, elle a également obtenu celle d'un groupe sur l'habitat et l'urbanisme. Ces deux axes constitueront ses priorités absolues afin d'obtenir des recommandations au gouvernement l'incitant à réformer les politiques publiques. Et après ? Nul ne sait prédire aujourd'hui l'avenir de la CNCGDV - connaîtra-t-on une nouvelle fois trois années d'interruption avant la nomination d'une nouvelle assemblée ? - ni l'orientation du gouvernement dans un an, encore moins qui succèdera à D. Raimbourg, le Président. Quoiqu'il en soit, l'ANGVC assurera sa vigilance pour maintenir le dialogue et avancer ! ■

* Suite à la demande expresse de la FAP, de la FNASAT, de l'ADVOG 95 et de l'ANGVC (voir p.2), une réunion informelle s'est tenue à la DHUP le 18 mars à laquelle n'a été seulement acceptée à participer que la FNASAT (sic!).

VIE ASSOCIATIVE

ADHESIONS

Nous vous appelons à tous **vous mobiliser individuellement** pour inverser une tendance à la baisse des adhérents et faire adhérer autour de vous. Si chacun « recrute » (au moins) un seul nouvel adhérent, cela doublera nos rangs qui retrouveront leur niveau de 2015.

Cela vous est-il réellement IMPOSSIBLE?

En prévision d'un décret réglementant l'accueil sur les aires permanentes et l'habitat sur les terrains familiaux locatifs, l'ANGVC s'est jointe à la FNASAT, la FAP et l'ADVOG 95 pour élaborer des propositions communes sur le décret et sur le règlement-type. Plusieurs réunions se sont déroulées les 14 et 30 janvier; les 14, 21 et 26 février; les 6, 14 et 21 mars. Le projet sera examiné par la CNCGDV le 4 avril.

SITE INTERNET - Après 6 mois de blocage, suite au piratage de notre site Internet et de l'application pour tablettes et smartphones « ANGVC- Aire d'accueil », le site de l'ANGVC a pu être réparé et est à nouveau opérationnel. Malheureusement, ce qui est vrai pour le site ne l'est pas, faute d'argent, pour l'application. Nous faisons notre possible pour y remédier et l'ANGVC renouvelle ses excuses à ses utilisateurs pour la gêne occasionnée.

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Le 18 mars s'est tenu un Conseil d'administration à St Briec (22), présidé par Nelly DEBART, qui a poursuivi sa réflexion sur les perspectives de gouvernance et s'est informé des principales actions en cours (observatoire des expulsions, travail inter-associatif sur le projet de décret sur les aires d'accueil et les terrains familiaux locatifs, actions juridiques en cours) et de la situation financière et des difficultés persistantes de trésorerie.

A noter qu'au regard des difficultés de l'association, les délégués, qui ont fait le déplacement, l'ont accompli à leur charge. Nous les remercions sincèrement de l'effort financier exceptionnel qu'ils ont supporté pour leur engagement.



RENCONTRE A ST BRIEUC (22) - Le dernier Conseil d'administration en novembre avait souhaité ce type de rencontre afin de faire connaître l'association aux Voyageurs mais aussi à toute personne intéressée. Avec le concours de l'Au-

mônerie de St Briec, qui a mis à disposition les locaux et la logistique, Magalie et Yvan Bannier, administrateurs de l'antenne de l'ANGVC du département, ont organisé le dimanche 17 mars une rencontre conviviale autour de la projection du film « Voyage chez des tsiganes heureux » et d'une exposition photographique et de sculptures qui s'est achevée par une dégustation de crêpes et galettes.



LE DELEGUE GENERAL - Parmi ses activités, Marc BEZIAT a participé :

- le 9 janvier, à une rencontre avec un des responsables de l'antenne de la Drôme en cours de constitution; à une réunion inter-associative autour du projet d'observatoire des expulsions
- le 14 janvier, à une rencontre inter-associative organisée par le Ministère de la Cohésion Sociale sur les conséquences de la loi du 7 novembre 2018
- le 1er février, à une réunion de travail avec la FNASAT et la Fondation Abbé Pierre (FAP) sur le statut de la résidence mobile au regard du logement
- le 4 février, à la session plénière et au groupe de travail de la Commission nationale consultative des Gens du Voyage (CNCGDV)
- le 13 février, à la soirée organisée par la FAP consacrée aux Pics d'Or
- le 19 février, à la journée organisée par l'ADEPT 93 pour ses 50 ans
- le 8 mars; à une réunion de travail sur la réglementation des activités économiques sur l'espace public; à un groupe de travail sur la domiciliation et l'emploi
- le 13 mars, au Comité de pilotage de la journée sur les schémas départementaux organisée par la Dihal
- le 21 mars, à la journée inter-associative du réseau Jurislogement
- le 31 mars, à Rouen à une rencontre HALEM sur le droit à l'habitat mobile

■ VIE PRATIQUE



PRIME D'ACTIVITE - La prime d'activité a remplacé le RSA activité et la prime pour l'emploi depuis janvier 2016. En réponse à la mobilisation des « gilets jaunes » sur

le pouvoir d'achat, le gouvernement a annoncé des mesures d'augmentation du montant et du nombre de bénéficiaires de la Prime d'activité.

Si vous en bénéficiez déjà, vous n'aviez aucune démarche à faire alors et votre montant revalorisé a été versé depuis le 5 février dernier.

Si vous n'êtes pas encore bénéficiaire de la Prime d'activité, **demandez-la** si vous exercez une activité professionnelle (salariée ou indépendante) et que vos ressources sont modestes (donc, sous conditions de ressources). Elle viendra compléter vos revenus.

Quelles sont les conditions ? Il faut avoir plus de 18 ans, habiter en France et exercer une activité professionnelle.

Remarque : Vous ne pouvez pas bénéficier de la Prime d'activité si vous êtes en congé parental d'éducation, en congé sabbatique sans solde ou en disponibilité (sauf si vous percevez des revenus d'activité); étudiant ou apprenti et que vous percevez par mois un revenu inférieur à 932€ au 01/01/2019 (78% SMIC net).

Comment l'obtenir ? Avant de faire votre demande, vous pouvez faire une simulation sur le site de la Caisse d'allocation familiale. Toute **demande doit impérativement être effectuée en ligne** sur le site de la Caf.fr.

Conseil : Ne reculez pas devant cet obstacle et n'hésitez pas à vous faire aider ou accompagner par une personne de votre entourage ou une association !

Déclarer ses revenus chaque trimestre : La prime est versée mensuellement, à terme échu (par ex.: la prime d'activité du mois de mars est versée en avril) et les bénéficiaires doivent **impérativement déclarer** (encore via Internet) **tous les 3 mois** leurs revenus du trimestre précédent dans l'espace «Mon Compte» de la Caf.

Quel est le montant ? Il dépend des ressources de tous les membres du foyer (y compris les prestations de la Caf) et il est calculé automatiquement selon la composition de votre foyer. Il peut comprendre un bonus individuel, attribué à chaque personne en activité dont les revenus d'activité sont supérieurs à 0,5 Smic mensuel. Le montant reste le même pendant trois mois, même si votre situation change au cours de cette période. Si le montant dû est inférieur à 15€ par mois, il n'est pas versé. La Prime d'activité sera versée tant que les ressources sont compatibles avec son versement. Elle n'est pas imposable.

Service national universel : Les premiers **volontaires** ont été recrutés dans 13 départements pilotes. Pendant une première phase de 15 jours qui débutera en juin, les jeunes seront hébergés dans différentes structures du département. Ils seront regroupés par 10 avec un tuteur et des encadrants. Ils seront formés aux premiers secours, aux réactions à avoir en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle, et recevront des modules sur la protection de l'environnement ou les valeurs de la République. Un bilan de santé et des tests de français leur seront aussi proposés. Une **seconde phase obligatoire** de 15 jours, entre juillet 2019 et juin 2020 prendra la forme d'une **mission d'intérêt général**, auprès d'une association, d'une collectivité locale ou d'un corps en uniforme.

SMIC - Depuis le 1er janvier, le montant horaire du SMIC est de 10,03€ bruts, soit un montant mensuel brut de 1521,22€ (1171,34€ net) pour un temps plein.

RAPPEL

Pour toute demande de **raccordement provisoire**, il est nécessaire de se placer dans une position d'installation provisoire et de **poser les dates de raccordement** souhaitées, par exemple du 1er juin au 31 octobre.

OBLIGATIONS DECLARATIVES

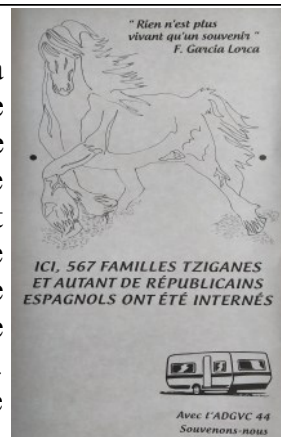
Les moyens de contrôle étendus (impôts, CAF, Sécurité Sociale, banques, cartes grises...) conduisent à des vérifications qui se soldent de plus en plus fréquemment par des procédures judiciaires pour travail dissimulé, dissimulation de ressources et fraudes diverses. Ces enquêtes, aux moyens d'investigation très importants, peuvent gravement perturber les personnes visées : suspension du RSA ou d'une autre allocation, blocage des comptes bancaires, saisies de biens, contrôle judiciaire, etc. Cela peut aboutir à des peines de prison, à de lourdes amendes, au remboursement des sommes indues...

POUR ETRE EN REGLE, IL FAUT DECLARER SES REVENUS ET CONSERVER SES JUSTIFICATIFS D'ACTIVITE.



COMMÉMORATION A MOISDON LA RIVIERE

L'ADGVC 44 vous invite le **samedi 27 avril** à 14 heures à vous joindre à une **Journée de la Mémoire**, organisée sur le site de la Forge, à **Moisson-la-Rivière (44)**, commémorant le souvenir des victimes et des héros de la Déportation. Une stèle du souvenir des victimes internées parce qu'elles étaient « nomades » entre novembre 1940 et mai 1942 sera inaugurée par l'autorité préfectorale de Loire-Atlantique, le maire de Moisson-la-Rivière et Dominique Raimbourg, le Président de la Commission Nationale Consultative des Gens du Voyage. Elle a été dessinée par Briec Segalen (notre photo) autour de cette pensée de Federico Garcia Lorca: « Rien n'est plus vivant qu'un souvenir ».... Autour de cette cérémonie, plusieurs animations sont prévues dans la journée qui s'achèvera autour d'un pot de l'amitié. **VENEZ NOMBREUX !**



DE VOUS A NOUS...



© 20 Minutes

DEFENSEUR DES DROITS - Dans une décision rendue le 7 décembre 2018, le Défenseur des droits a rappelé que **la procédure pénale ne peut constituer un mode d'expulsion**. Ainsi, une intervention de police en flagrance n'autorise pas les forces de l'ordre à procéder à l'expulsion du lieu de vie des personnes concernées par cette intervention.

ENQUETE - Afin de détecter les besoins d'habitat et de logement, l'administration fait un état des lieux et utilise ce qu'elle appelle un **diagnostic partagé, dit à 360°**, du mal logement à partir duquel seront élaborées les politiques publiques des collectivités en matière de logement et d'habitat. Concernant l'habitat mobile permanent de leurs utilisateurs, l'ANGVC a cherché à connaître quels étaient les indicateurs de ces diagnostics. Elle a ainsi recueilli les 2/3 des diagnostics départementaux réalisés et a constaté avec regret que **seules les places d'aires d'accueil étaient prises en compte** pour évaluer l'offre d'habitat. Or, n'étant pas destinées à l'ancrage des familles, il semble logique de les sortir de ce référentiel et que l'offre des besoins de logement et d'habitat répertoriés mentionne uniquement les terrains locatifs familiaux ainsi que les logements sociaux adaptés à la résidence mobile. En outre, les besoins des familles **qui « squattent » les aires d'accueil** à l'année et ce, parfois, depuis plusieurs années, devraient pouvoir être identifiés, notamment avec l'aide des acteurs associatifs locaux. **D'autres critères** pourraient également identifier les familles qui sont **en errance** ou celles qui n'ont **pas d'électricité et/ou d'eau**. Telles sont les propositions qu'a formulées l'ANGVC dans son enquête, publiée en décembre dernier, afin de moderniser cet outil de diagnostic. ■

« ANGVC - AIRES D'ACCUEIL »

Suite au **piratage de son application** par des personnes malveillantes, l'ANGVC n'est toujours pas en capacité de remettre actuellement en état ce service dédié aux Voyageurs.

L'association s'excuse auprès des **4 502 bénéficiaires** recensés depuis le lancement et espère avoir bientôt les moyens financiers de réparer cet outil. Merci aussi à ceux qui nous ont contactés pour exprimer leur déception et leurs encouragements.

CANDIDATURES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A ce jour, une nouvelle candidature s'est annoncée : Stivy DUBOIS, commerçant des Côtes d'Armor. Si vous êtes adhérent(-e) depuis au moins un an, si vous désirez vous engager un peu plus pour **mettre à disposition de l'ANGVC vos compétences** et/ou vos idées pour la soutenir dans son développement, alors nous vous sommes reconnaissants de vous faire connaître et de **postuler** pour être élu(-e) au sein du Conseil d'administration lors de la prochaine Assemblée Générale aux Saintes Maries de la Mer. L'ANGVC a besoin de tous ! Merci.